

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 17 FÉVRIER 2010

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 17 février 2010, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air

La modification de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) prévoit l'introduction des prescriptions sur les gaz d'échappement des engins de travail à essence, d'une puissance ≤ 19 kW (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc). A l'avenir, la Suisse ne mettra ainsi plus dans le commerce que des engins de travail qui satisfont aux exigences de la Directive 2002/88/CE pour les moteurs à combustion interne ≤ 19 kW destinés aux engins mobiles non routiers. Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel est favorable à ce projet de modification de l'OPair, dès lors que contrairement à l'Union européenne et aux Etats-Unis, la Suisse ne dispose pas actuellement de prescriptions réglementant les gaz d'échappement des engins de travail. A ses yeux, la reprise de la Directive européenne est donc judicieuse, comme c'est le cas pour les normes EURO des véhicules routiers.

Contact : Denis Jeanrenaud, responsable de la protection de l'air au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Affaires cantonales

Enseignement obligatoire : adoption du plan de vacances pour les années 2012 à 2018

Dans la continuité du plan établi pour les dates des vacances de l'enseignement obligatoire pour la période 2006/2007 à 2011/2012 dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a adopté le plan de vacances des écoles enfantines, primaires et secondaires 1 pour les années 2012/2013 à 2017/2018. Ainsi, en 2012, on peut déjà annoncer que la rentrée scolaire se tiendra le lundi 20 août et le lundi 13 août en 2018.

Contact : Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 56 personnes et de leur famille.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

**Pour complément d'information:
Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

Neuchâtel, le 18 février 2010